

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 18 décembre 2017 portant dissolution des brigades territoriales de Mailly-le-Camp et de Ramerupt et modification corrélatrice des circonscriptions des brigades territoriales d'Arcis-sur-Aube et de Piney (Aube)

NOR : INTJ1726339A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-27 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

Les brigades territoriales de Mailly-le-Camp et de Ramerupt (Aube) sont dissoutes à compter du 1^{er} janvier 2018. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales d'Arcis-sur-Aube et de Piney sont modifiées, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales d'Arcis-sur-Aube et de Piney exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 décembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des soutiens et des finances,*
L. TAVEL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Ramerupt	Avant-lès-Ramerupt Brillecourt Chaudrey Coclois Dampierre Dommartin-le-Coq Isle-Aubigny Lhuître Longsols Mesnil-la-Comtesse Mesnil-Lettre Morembert Nogent-sur-Aube Ortillon Pougy Ramerupt Saint-Nabord-sur-Aube Vaucogne Vaupoisson Verricourt Vinets	(Dissolution)
Mailly-le-Camp	Dosnon Grandville Herbisse Mailly-le-Camp Poivres Semoine Trouans Villiers-Herbisse	(Dissolution)
Arcis-sur-Aube	Allibaudières Arcis-sur-Aube Aubeterre Champigny-sur-Aube Charmont-sous-Barbuise Le Chêne Feuges Montsuzain Nozay Ormes Pouan-les-Vallées Saint-Étienne-sous-Barbuise Saint-Remy-sous-Barbuise Torcy-le-Grand Torcy-le-Petit Villette-sur-Aube Voué	Allibaudières Arcis-sur-Aube Aubeterre Avant-lès-Ramerupt Brillecourt Champigny-sur-Aube Charmont-sous-Barbuise Chaudrey Coclois Dampierre Dommartin-le-Coq Dosnon Le Chêne Grandville Herbisse Isle-Aubigny Feuges Lhuître Longsols Luyères Mailly-le-Camp Mesnil-la-Comtesse Mesnil-Lettre Montsuzain Morembert Nogent-sur-Aube Nozay Ormes Ortillon Poivres Pouan-les-Vallées Pougy Ramerupt Saint-Étienne-sous-Barbuise Saint-Nabord-sur-Aube Saint-Remy-sous-Barbuise Semoine Torcy-le-Grand Torcy-le-Petit Trouans Vaucogne Vaupoisson Verricourt Villette-sur-Aube Villiers-Herbisse

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Arcis-sur-Aube		Vinets Voué
Piney	Assencières Bouy-Luxembourg Brévonnes Dosches Géraudot Luyères Mesnil-Sellières Onjon Piney Rouilly-Sacey Val-d'Auzon	Assencières Bouy-Luxembourg Brévonnes Dosches Géraudot Mesnil-Sellières Onjon Piney Rouilly-Sacey Val-d'Auzon